

## Règlement d'Ordre Intérieur du COBEPS (ROI)

Le **COBEPS** (Comité Belge d'Etude des Phénomènes Spatiaux) poursuit une approche scientifique et technique du phénomène OVNI sans a priori sur sa nature et son origine. Le COBEPS mène des enquêtes et des recherches sur les observations d'OVNI à Bruxelles et en Wallonie.

### Une association de fait

Le COBEPS est une association de fait qui regroupe des bénévoles. Toutes les réunions et les manifestations de l'association se déroulent dans le Centre Culturel de Perwez dont le COBEPS est membre.

### 1. Les membres

Il y a deux sortes de membres : les membres **effectifs** et les membres **sympathisants**.

#### 1.1. Les membres effectifs

Ils s'investissent dans le COBEPS. Ils prennent part aux réunions et aux décisions, réalisent des enquêtes, aident lors d'organisations d'évènements...

Le secrétaire maintient et met à la disposition des membres effectifs la liste de ceux-ci. Cette liste conserve un caractère confidentiel. Elle ne peut être utilisée que pour des échanges d'informations concernant :

1. le phénomène OVNI (Objets Volants Non Identifiés) et les PANI (Phénomènes Aériens Non Identifiés) ainsi que tout phénomène connexe,
2. l'astronomie, l'aéronautique et la recherche spatiale.

Pour des messages d'intérêt collectif concernant ces thèmes, il convient d'utiliser le groupe :

[membres-cobeps@googlegroups.com](mailto:membres-cobeps@googlegroups.com).

qui dispatche le message à tous les membres de ce groupe.

Participer à ce groupe nécessite de réagir à une invitation qui vous sera envoyée par E-mail.

Cet outil commun permet à tout membre effectif d'ouvrir de nouveaux sujets de discussion.

#### 1.1.1. Les réunions

Les réunions permettent **aux membres effectifs** de se retrouver, d'échanger des informations et de décider ensemble des orientations du COBEPS. Il y a deux types de réunions : les réunions du Grand Groupe (GG) et les réunions du bureau ou Groupe de Pilotage (GP).

##### 1.1.1.1. Le Grand Groupe (GG)

Les réunions du GG se déroulent au minimum avec une fréquence trimestrielle au centre culturel de Perwez. Tous les membres effectifs et les membres effectifs stagiaires y sont invités. Les membres qui souhaitent inviter ponctuellement des personnes extérieures sont priés de prévenir le secrétaire

et le président qui décideront de l'opportunité d'accepter. Durant ces réunions, se décident les principales orientations du COBEPS ainsi que le partage des responsabilités et fonctions, le programme et le caractère public des activités réalisées. C'est aussi l'occasion de discuter des enquêtes en cours.

Annuellement, lors d'une réunion du premier trimestre, le GP donne un rapport d'activités au GG et présente un compte de trésorerie. Lors de cette réunion la composition du GP et les fonctions de Président, Secrétaire et Trésorier sont déterminées.

Les dates et un premier ordre du jour sont proposés via un Doodle (sondage via Internet). Dans la mesure du possible, l'ordre du jour définitif et l'invitation sont envoyés au plus tard deux semaines avant la réunion via E-mail. Un membre présent se charge de prendre des notes et d'assurer un compte-rendu de la réunion qui est alors envoyé par E-mail.

### ***1.1.1.2. Le bureau ou Groupe de Pilotage (GP)***

Celui-ci rassemble le président, le secrétaire, le trésorier, le responsable du réseau d'enquêteurs ainsi que un ou deux autres membres effectifs qui souhaitent s'investir davantage. La composition du GP est soumise annuellement, lors du premier trimestre au GG. Une même personne ne peut assumer plusieurs responsabilités que pour des périodes transitoires (définition d'une nouvelle fonction, démission d'un membre du GP...). Ce groupe se réunit à l'initiative du président, du secrétaire ou du trésorier. Ce groupe prépare les réunions du GG, discute et peut approuver la publication des comptes-rendus d'enquêtes (CRE), peut autoriser les membres à s'exprimer dans les médias au nom du COBEPS, surveille et engage les dépenses, gère le réseau d'enquêteurs et la liste des enquêteurs officiels. Il est également chargé de proposer des nouveaux membres au GG.

La préparation, l'animation et le compte-rendu de ces réunions se font à tour de rôle. Ces réunions se déroulent généralement au centre culturel de Perwez préférentiellement en soirée.

### **1.1.2. Procédure pour l'acceptation de nouveaux membres effectifs**

Le GP reçoit les demandes d'affiliation.

1° le GP reçoit le candidat, délibère et accepte ou le rejette (à la majorité des voix des membres effectifs présents au GP ; en cas de parité la voix du président compte double) ;

2° les personnes qui souhaitent devenir membres effectifs du COBEPS suivent une période de stage. Pour être admis, les stagiaires doivent participer à au moins trois réunions du GG

3° au terme du stage le GG accepte ou rejette le candidat (à la majorité des voix des membres effectifs présents au GG ; en cas de parité la voix du président compte double) ;

4° le membre est considéré comme effectif après avoir payé sa cotisation pour l'année en cours et signé le ROI.

Les stagiaires n'ont pas accès aux détails des rapports d'enquêtes (RDE) ni au forum.

### ***1.2. Les membres sympathisants***

Est membre sympathisant toute personne qui paye une cotisation au COBEPS et signe le ROI. Ils ne participent pas aux réunions ni aux décisions. Ils bénéficient toutefois d'un accès gratuit aux rencontres publiques du COBEPS et reçoivent en priorité le rapport d'activités annuel du COBEPS (avant sa diffusion sur le site du COBEPS). Leurs coordonnées restent confidentielles.

### **1.3. Les cotisations**

Annuellement en janvier, le montant de la cotisation est fixé pour l'année civile. Celle-ci permet essentiellement de payer la cotisation au centre culturel de Perwez afin de pouvoir accéder aux salles et de payer le nom de domaine et l'hébergement du site Internet.

## **2. Les enquêtes**

L'activité principale du COBEPS est de mener des enquêtes pour alimenter et faire de la recherche ufologique. Le responsable du réseau des enquêteurs fait partie du GP. Il reçoit les notifications, évalue rapidement leur importance et les confie à un enquêteur qui devient chef d'enquête. Il établit les procédures en vigueur pour les enquêtes.

Les renseignements collectés durant une enquête et principalement les noms, prénoms et adresses des témoins sont confidentiels. En outre, toute enquête devra faire l'objet d'un rapport (RDE) qui sera conservé dans les archives du COBEPS (chez Patrick Ferryn). Des comptes-rendus d'enquêtes (CRE) et RDE (anonymes ou pas) seront diffusés selon le degré de discrétion exigé par les témoins et si le RDE a été présenté en GG et/ou approuvé par le GP. La diffusion se fait sur le site <http://www.cobeps.org>. A partir de cette publication, le CRE ou le RDE peut être librement diffusé.

Le témoin a le droit également de consulter le rapport complet. L'enquêteur jugera de la pertinence de garder dans le document qui lui sera transmis les aspects liés à sa crédibilité.

## **3. La communication**

Le logo du COBEPS est disponible sur

<https://docs.google.com/leaf?id=0Byx92XaC6h1KM2NhMDAxMTgtNWNiZi00ZWVhLTgxNzEtMTZmNWU4NjMyZmM5&authkey=CiKq7OQC&hl=fr&authkey=CiKq7OQC>.

Pour l'uniformité des publications publiques, les polices de caractères à utiliser sont préférentiellement URW Gothic L (corps de texte) et **URW Gothic L DEM** (titres). Elles sont également disponibles en TTF à la demande. La taille de police à utiliser pour le corps de texte est de 10.

Les enquêteurs peuvent obtenir à leur frais des cartes de visite du COBEPS. Ces cartes permettent de se présenter aux témoins.

Les membres n'ont pas le droit de s'exprimer en public (radio, télé, etc) au nom du COBEPS concernant des aspects contenus du phénomène (à savoir les hypothèses concernant le phénomène OVNI, les différents aspects de la phénoménologie, le fonctionnement et la composition du COBEPS... ) ou les résultats d'une enquête, ni d'engager la responsabilité du groupe d'une quelconque manière, sans accord préalable du bureau ou GP. Les enquêteurs peuvent toutefois se présenter comme enquêteur officiel du COBEPS sur les forums Internet ou dans des publications papier dans le but de recueillir de nouveaux témoignages et faire des appels à témoins à condition d'informer le GP.

Je suis responsable de la bonne application de ces règles de base et m'engage à les respecter.

Nom du membre:

Date: